



PROFESSIONNELS DE LA SECURITE PRIVEE ET PUBLIQUE



Contexte

Les données économiques, sociales et sociétales de notre pays obligent une nouvelle approche de la sécurité.

Pour en assurer son exécution, les acteurs qu'ils soient publics ou privés doivent s'accorder sous la gouvernance globale de l'autorité publique de l'Etat.

Eu égard aux difficultés économiques actuelles et au besoin accru de sécurité, l'Etat se recentre sur ses missions régaliennes. Ainsi le secteur privé de la sécurité occupe et va occuper à l'avenir une place prépondérante dans l'offre globale de sécurité et devenir un acteur incontournable dans le paysage sécuritaire français.

Dans ce contexte de développement réglementaire, les différents services et entreprises de ce secteur d'activités ont des obligations de formation, doivent approfondir leurs connaissances tant sur la notion des métiers repères avec les cadres d'emploi, que sur celui des différents aspects juridiques incluant les notions de droits et d'obligations.

En outre, il apparait important de définir et de préciser les responsabilités respectives ainsi que le schéma d'intégration avec les axes "prévention - dissuasion - répression" notamment relatifs aux phénomènes de violences. De plus, ces thématiques doivent être complétées par une information sur le traitement à postériori avec ses conséquences judiciaires.

C'est dans ce contexte, que la société **FORENSIC CONSULTING FRANCE** propose des formations adaptées aux thématiques énoncées au profit des professionnels de la sécurité privée.



www.forensic-france.com

Notre prestation :

FORENSIC CONSULTING FRANCE propose des formations modulables aux besoins du client après un audit préliminaire et pédagogique :

- Formation initiale et continue au profit des écoles d'agent privé de sécurité
- Formation individualisée sur un sujet technique particulier
- Présentation des métiers repères liés au monde de la sécurité avec les formations associées
- Présentation de la réglementation des métiers concernés (habilitation, carte professionnelle, uniforme...)
- Le cadre légal d'exercice de la profession et d'intervention
- Les limites du cadre juridique d'emploi avec les principales infractions concernées (légitime défense, coups et blessures volontaires, non assistance à personne en danger, les limites du droit à la propriété....)
- Les droits et obligations de l'agent
- La définition de la violence, actions de prévention, de dissuasion
- Une présentation de cas concrets chiffrés, bilan, étude de cas
- Les évolutions technologiques et leurs conséquences (le numérique, les produits de marquage...)
- Les réactions à la découverte d'une scène d'infraction avec précautions à prendre, méthodologie, conseils et pratiques, intérêts dans le cadre d'une G.M.S.I
- L'article 9 du code civil, le droit à l'image, enregistrement des sons, la protection individuelle
- L'organisation judiciaire de la France, la protection juridique, le contact de l'agent avec le monde judiciaire, dépôt de plainte, reconnaissance du préjudice, recours et voies d'action, phase jugement et décisions de justice

destinée aux professionnels de la sécurité "privée" :

- Sociétés chargées de la sûreté et de sécurité privée : surveillance, gardiennage, vidéo surveillance...
- Agents de la fonction publique chargés de missions de sûreté et de sécurité : milieu hospitalier, éducation nationale, collectivités territoriales...

Les formations contiennent les modules suivants détaillés sur le site : www.forensic-france.com

La sécurité privée et publique - Les sapeurs-pompiers - SAMU-CESU - La Criminalistique - Les empreintes digitales, palmaires et les traces diverses - La médecine légale - La Balistique - La Biologie humaine - La Microanalyse et ses applications - La photographie et la vidéo numérique judiciaires - Les incendies - La scène d'infraction et sa gestion moderne - Les véhicules et l'accidentologie - Les analyses et expertises en matière de criminalistique - L'organisation judiciaire de la France - Le suicide et son traitement judiciaire - Etudes de cas concrets, dossiers criminels.



Thierry LEZEAU

Ancien officier de Gendarmerie, expert en criminalistique, ancien directeur de l'enseignement criminalistique au Centre National de Formation à la Police Judiciaire de la Gendarmerie, coordinateur des opérations de criminalistique, technicien en investigations criminelles, qualifié en analyse comportementale et formé à la démarche « Qualité chargée d'audits ».

Intervenant, formateur, consultant pour le monde universitaire, pour les praticiens de la justice et pour la sphère privée en France et en Europe. Vingt six années d'expérience en criminalistique appliquée dont vingt et une en unité judiciaire opérationnelle, validées par des formations universitaires, en France et à l'étranger : USA, RSA, GB, CANADA, BELGIQUE.

Nos références

- Service sécurité en milieu hospitalier : CHU NANTES
- Ecoles des avocats de RENNES et LILLE - EUROJURIS PARIS - BARREAU de MELUN - Ecole Magistrature PARIS
- UNIVERSITES : PARIS - NANCY - NANTES - RENNES
- Coopération technique annuelle avec les médecins des pompiers et du SAMU 77 dans le cadre de l'exercice grandeur nature de fin de stage de formation des techniciens en investigations criminelles de l'école de police judiciaire de la Gendarmerie.